

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

ref. : FR 485

Madame Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports
95 avenue de France
75650 PARIS Cedex 13

Bruay-sur-l'Escaut, le 30 octobre 2018



Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'association S.P.O.R.T. de la Porte du Hainaut, domiciliée 25 bis rue Jean Jaurès, BP 225, à Denain (59723).

Intervenant dans le champ de la médecine sportive, cette association gère deux structures adossées aux Centres hospitaliers de Denain et Saint-Amand-les-Eaux. Une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale spécialisée en médecine du sport y propose des prestations à moindre coût, accessibles aux amateurs comme aux athlètes de haut niveau, grâce à l'engagement financier de l'Etat et des collectivités territoriales.

Forte du soutien de la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), elle intervient également auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en liens avec les clubs sportifs, exerçant ainsi des missions de prévention en matière d'équilibre alimentaire, de lutte contre le dopage et les conduites addictives, etc.

Le financement de la CAPH contribue aussi à l'acquisition de matériel médical en cardiologie, ophtalmologie, podologie ou encore spécifique aux sportifs présentant un handicap.

Rayonnant sur les arrondissements de Valenciennes, Douai et Cambrai, cette association à but non lucratif doit néanmoins assurer son activité d'intérêt général, avec un budget de plus en plus restreint.

Comme d'autres centres médico-sportifs (CMS) dont certains ont même disparu faute de moyens, l'association S.P.O.R.T. de la Porte du Hainaut subit de plein fouet les baisses, voire la non-reconduction, de subventions. A très court terme, la structure pourrait se voir contrainte de revoir ses tarifs à la hausse, ce qui ne serait pas sans incidence sur l'accès à ses services pour les jeunes sportifs, notamment les plus modestes.

En outre, faute de financements publics suffisants, l'association ne peut envisager d'acquérir un matériel médical indispensable à la poursuite de son activité, l'Ergocard dont le coût s'élève à quelque 35 000 €.

Les diminutions successives de subventions de l'Etat, aggravées par le choix de certaines Fédérations de ne plus rembourser certains examens pourtant nécessaires au suivi longitudinal des sportifs, compromet la pérennité de l'association.

.../...

.../...

Si elle ne pouvait procéder au renouvellement de son Ergocard, celle-ci pourrait perdre son agrément « plateau technique », le département du Nord, qui compte deux millions et demi d'habitants, ne disposant plus alors que d'une seule structure agréée..

Alors que les Jeux olympiques de 2024 se profilent et que la France ambitionne de voir ses athlètes s'y distinguer, la question de la santé des sportifs doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

En ce sens, je sollicite de votre bienveillance l'examen bienveillant de la situation de l'association S.P.O.R.T. de la Porte du Hainaut et d'envisager toute possibilité lui assurant des moyens financiers qui lui permettrait de poursuivre son activité au bénéfice d'un large public.

Vous remerciant par avance pour les prolongements que vous réserverez à la présente, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma haute considération.

lien à WTD

Fabien ROUSSEL
Député du Nord